



SALECHAN

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
SALECHAN - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_2026_036

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

- 7 AVR. 2026

ARRIVEE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - salle du conseil), sous la présidence de Monsieur ICHE Fabrice.

Présents : Monsieur ICHE Fabrice, Madame TAHAR Jocelyne, Monsieur PRUVOT Eric, Madame HERNANDEZ DI DONATO Isabel, Monsieur LATIL Gérard, Madame TURMO Isabelle, Monsieur SOULE Nicolas, Madame GROS Claire, Monsieur BOUILLARD Lionel, Madame MAC CAMMOND Marie, Monsieur LOUSTAU Pascal

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame TURMO Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : désignation du délégué à la Commission Syndicale Forestière de la Vallée de la Barousse

Madame, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient aux communes de nommer un délégué qui représentera la commune auprès de la Commission Syndicale Forestière de la Vallée de la Barousse.

Après avoir procédé au vote a été désigné :

-Délégué :

o M. PRUVOT Eric

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur ICHE Fabrice
Président de séance

Madame TURMO Isabelle
Secrétaire de séance



DE_2026_036

